

Date de Convocation	L'an deux mille onze
24/06/2011	Le vendredi 1 ^{er} juillet 2011 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
24/06/2011	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-PIERRE- GRAVIER - Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	09
Votants	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: JP.SPENNEL (pouvoir à M.PIERRE) - P.LETELLIER
	M. CHANOIS a été élu secrétaire

REMBOURSEMENT AU COMITE DES FETES :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur présentation de la facture avancée par le comité des fêtes pour l'achat de petites fournitures à l'occasion de la fête de la peinture du 5 juin dernier, décide de procéder au remboursement pour la somme de 180 €.

ENCAISSEMENT CHEQUE :

1/ Le conseil municipal approuve l'encaissement du chèque pour un montant de 189,29 € de notre assureur GROUPAMA pour le solde de tout compte du remboursement du vandalisme à l'école.

2/ Le conseil municipal approuve le remboursement d'un montant de 72,04 € correspondant au paiement par notre assureur Groupama de Maître CASTANIE dans l'affaire Miranda.

Le conseil charge M. le Maire de comptabiliser ces recettes en section de fonctionnement.

CHANGEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE (Décision modificative n°1):

Vu le budget primitif 2011 et l'inscription d'une somme de 40.000 € pour le changement des menuiseries de l'école,

Considérant que des devis ont été établis par 3 entreprises et qu'il convient de statuer sur l'une d'entre elles pour déposer une demande de subvention auprès du conseil général de l'Eure et de services de l'Etat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise GROULT METALLERIE pour un montant de 39.977,97 € H.T., soit 47.813,65 € TTC. Et de procéder au virement de crédits suivant :

- Compte 2315 (opération 10045) : - 8.000 €
- Compte 2315 (opération 10038) : + 8.000 €

Le conseil charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du conseil général de l'Eure et de la Préfecture de l'Eure.

RENFORCEMENT DU PLANCHER DE LA MAIRIE DE SAINT PAER (Décision modificative n°2) :

M. le Maire informe le conseil que le plancher de l'ancienne Mairie de Saint-Paër a besoin d'être renforcé pour des raisons de sécurité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Loïc COUTARD pour un montant de 1.052,59 € H.T., soit 1.258,90 € TTC. et décide de procéder au virement de crédits suivant :

Décision modificative n° 2 :

- Compte 2315 (opération 10045) : - 1.300 €
- Compte 2315 (opération 10047) : + 1.300 €

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC L'ARCHITECTE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le dernier projet présenté par l'architecte, Loïc PATIN, ne semble pas donné entièrement satisfaction. Le Maire décide de retirer le projet. Il demandera à l'architecte si les exigences techniques du conseil sont compatibles avec l'enveloppe financière prédéfinie.

RETRAIT DE LA COMMUNE D'ERAGNY SUR EPTE DU SYNDICAT DES EAUX D'HEBECOURT :

Il sera demandé de plus amples renseignements auprès du syndicat des eaux sur le retrait de la commune d'Eragny sur Epte pour le prochain conseil.

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE :

M.PIERRE, rapporteur de la commission, présente dans ces grandes lignes le rapport établi et remercie l'ensemble des intervenants ayant contribué à la rédaction de celui-ci.

Une réunion de travail sera organisée pour l'étudier en détail.

CONVENTION D'ETUDES POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE AVEC SODEREF :

Vu l'inscription de la somme de 100.000 € au budget primitif 2011 pour des aménagements de sécurité sur 2 années ;

Considérant qu'il convient de signer une convention avec un bureau d'études pour la réalisation de 4 projets d'aménagement de sécurité sur le territoire communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le bureau d'études SODEREF pour un montant de 6.640 € H.T., et autorise M.le Maire a signé la convention.

AVIS SUR LE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PROPOSE PAR MME LA PREFETE :

Mme la Préfète est chargée par le gouvernement d'établir un schéma de Coopération Intercommunale ayant pour objectif de réduire les structures intercommunales sur l'ensemble du territoire national. Par conséquent, elle propose la dissolution du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors et la fusion des syndicats des eaux du Vexin Normand, d'Hébécourt et du Catenai. Le conseil municipal , après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la proposition de Mme la Préfète.

AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE VESLY :

Vu l'enquête publique sur la commune de Vesly du 7 juin au 9 juillet 2011 pour l'implantation de 4 éoliennes par la société JUWI ;

Considérant que la commune de Saint-Denis le Ferment fait partie du périmètre déterminé par Mme la Préfète pour donner son avis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet :

- un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Vesly et plus généralement sur l'ensemble du territoire du Pays du Vexin Normand.

QUESTIONS DIVERSES :

- Berces du caucase: cette plante est présente sur la commune et présente un caractère toxique provoquant des inflammations et des brûlures de la peau. Des renseignements seront pris auprès de

l'entreprise en charge du traitement phytosanitaire sur la commune et auprès de l'INRA pour connaître les modalités de son éradication.

- Cimetière : M. Pierre informe le conseil que des habitants s'inquiètent que le bas du cimetière ne soit pas clôturé. M. le Maire explique que c'est dans l'éventualité de l'agrandissement du cimetière suite à la création d'un terrain de sport dans le bas du terrain. D'autre part, M. le Maire informe qu'il a fait don d'un petit portail pour remplacer celui qui avait été volé en entrant à gauche.

- Couverture mobile : M. Gravier informe le conseil que le bureau d'études Graniou est à la recherche de sites pour l'implantation d'un relais pour SFR et Orange.

- Place : des devis seront demandés pour remplacer les lisses en béton de la place par des poteaux en bois.

- M. le Maire informe le conseil d'un projet de cabanes perchées dans les arbres dans le bois de Ste Austreberte. Les démarches administratives sont en cours pour obtenir un agrément avant le dépôt d'un permis de construire.

La séance est levée à 23h15.